



Déclaration liminaire pour la CAPD du jeudi 1^{er} juin 2023

Cette année scolaire est marquée par une forte mobilisation sociale, à laquelle participent activement les enseignantes et enseignants. C'est le témoin d'un rejet massif des réformes imposées par le gouvernement, témoin aussi de la colère de l'ensemble de la profession face à la dégradation des conditions de travail et des perspectives professionnelles, témoin enfin de la capacité des organisations syndicales et des citoyen-nés à se lever, s'organiser et s'opposer à l'injustice et au mépris de nos gouvernants. Malgré les pertes de salaires, malgré la répression et les violences policières, malgré la fatigue accumulée par des mois de mobilisation, la colère gronde encore.

Cette fin d'année ne marque pas la fin de la contestation. Contre la réforme des retraites, bien sûr, mais également contre le Pacte, qui conditionne des revalorisations de salaire indispensables à de nouvelles missions inacceptables, contre la destruction de la voie professionnelle qui subordonne l'école aux intérêts des patrons.

Tellement de motifs de colère... et le point à l'ordre du jour qui nous réunit aujourd'hui participe lui aussi grandement à l'alimenter, cette colère. Et ici, nous ne pouvons pas accuser seulement notre président et notre ministre mais bien vous aussi, monsieur le DASEN.

C'est la troisième année que vous entreprenez de refuser massivement les demandes de temps partiels. Avec, à chaque fois, une montée en puissance de la brutalité des refus opposée aux collègues qui en font la demande. Cela a commencé avec les 80 %, puis avec toutes les quotités, pour enfin, cette année, menacer de refus des demandes de temps partiels de droit !

Notamment pour des enseignantes et enseignants exerçant sur des Postes à Profil que vous avez illégalement profilés.

Ici même, devant nous, vous vous êtes prétendu « féministe dans les actes », après avoir refusé la féminisation du règlement intérieur de cette commission. Pourtant, vous n'êtes pas sans savoir que ce sont majoritairement des femmes qui demandent des temps partiels et, par vos manœuvres, vous leur imposez des conditions de travail encore plus dégradées, soit par l'abandon de leur demande de temps partiel, soit en leur imposant un changement de poste.

Par ces procédés insidieux, vous imposez à toutes et tous du stress et de l'incompréhension, vous obligez les personnels à formuler des recours, à se justifier en étalant leur vie personnelle, leur dossier médical, leur situation familiale et intime. Au-delà du fait que la réponse générique apportée à l'ensemble des demandes contrevient au cadre réglementaire, qui prévoit une réponse individualisée et motivée par rapport à la situation de chacune et de chacun, vous faites preuve d'un cynisme froid en bouleversant l'organisation professionnelle et personnelle de nombreuses et nombreux collègues, sans aucune considération pour l'aspect humain, au nom des « ressources », des « dossiers » et des « flux ».

Ces pratiques, indignes d'une administration respectueuses de ses personnels, doivent être dénoncées et combattues. Vous pensez préserver par ces refus massifs une ressource enseignante qui manque cruellement. Mais les droits des personnels ne peuvent servir de variable d'ajustement aux conséquences des politiques de casse du service public !

Le métier est mal considéré, mal payé, la formation est indigente et l'accompagnement institutionnel centré uniquement sur l'exécution docile d'injonctions paradoxales. Dans ces conditions, il est normal que l'administration peine à trouver des enseignantes et des enseignants. Mais les enchaîner à leur poste, comme si toutes et tous étaient corvéables à merci, ne règlera en rien le problème. Les conséquences de ces manœuvres brutales, ce sont des demandes de démission ou de rupture conventionnelle, ce sont des collègues en souffrance placés en arrêt de travail, ce sont des personnels en colère qui n'accordent plus aucun crédit à leur propre institution.

Qu'espère donc l'administration de ses personnels, lorsqu'ils sont épuisés, forcés à abandonner leurs rôles de soutien de famille ou leurs projets

professionnels, en souffrance et obligés de rester contre leur gré dans une institution maltraitante ?

SUD éducation 34 défendra pied à pied les collègues qui auront confié leurs dossiers aux organisations syndicales, mais également le droit collectif à obtenir des temps partiels, parce que si vous souhaitez disposer d'une « ressource enseignante » en nombre à la rentrée, il s'agit de recruter des fonctionnaires, et non d'enchaîner les enseignantes et enseignants à leur travail, au détriment de leur vie personnelle et professionnelle, au détriment de leur santé physique ou mentale.